

Procédure temporaire d'homologation des résultats

Chers collègues,

À l'heure du digital, la CNCA souhaite franchir une étape majeure vers l'homologation des résultats via une plateforme en cours de création. Cependant, dans l'attente de sa mise en place, nous vous demandons de suivre les directives suivantes.

Désormais, l'envoi des documents sera effectué :

- soit par le Commissaire 1 pour les épreuves dont le président du jury est désigné par l'UCI
- soit par le Président du Jury lui-même s'il est désigné directement par la CNCA

à l'adresse suivante :

Fédération Française du Cyclisme

À l'attention de Sophie VEILLAT
1 rue Laurent Fignon
78180 Montigny-le-Bretonneux

L'envoi devra être réalisé en **document papier**, accompagné d'une **copie numérique adressée au comité régional** concerné.

Le dossier doit comprendre :

- L'état de résultat complet et signé
- Les classements de chaque étape avec **les codes UCI ID**
- Le classement général avec **les codes UCI ID**
- Les classements annexes avec **les codes UCI ID**
- La liste des partants avec **les codes UCI ID**
- Les pénalités **les codes UCI ID** (précisant l'article concerné et le montant de l'amende en CHF ou en €)
- La grille de prix

Pour les épreuves du calendrier fédéral (**désignation CNCA**), le référent pour l'envoi des classements à la Fédération et au comité régional est le Président du jury. Cet envoi devra être effectué dans **un délai maximum de 7 jours après l'épreuve**.

Pour les épreuves du calendrier international, le référent pour l'envoi des classements à la Fédération et au comité régional est le Commissaire Titulaire 1. Cet envoi devra être effectué dans **un délai maximum de 7 jours après l'épreuve**.

Pour les épreuves Hommes World Tour, Pro Séries et Classe 1, en plus de l'envoi par courrier à la FFC, il est nécessaire qu'un dossier d'homologation complet soit envoyé par le commissaire 1 par voie numérique à l'adresse suivante : apetit@incpro.fr

⚠ Rappel important : tant que les résultats ne sont pas envoyés à la Fédération, **les prix des coureurs ne peuvent être réglés**. Merci de respecter ce délai.

Nous vous demandons également de conserver **une copie numérique** du dossier.

Enfin, pour les envois postaux, nous vous laissons le soin d'ajouter ces frais à votre Note de Frais.

Cette note est à fait immédiat.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration avant cette transition vers une solution totalement digitale.

La Commission Nationale du Corps Arbitral

VM 09/03/25